Le moratoire sur les départs des personnes handicapées en est-il tenable ?

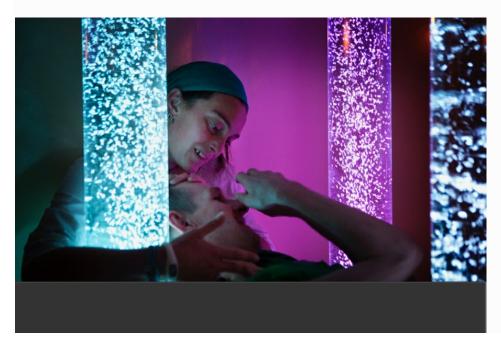
Publié le 03/03/21 - 17h12

Depuis le 28 février, la France s'est engagée à ne plus financer de places supplémentaires pour l'accueil d'adultes handicapés français sur le territoire belge. Des appels à manifestation d'intérêt vont être lancés pour ouvrir des structures dédiées aux cas complexes obligés de s'exiler outre-Quiévrain mais la temporalité n'est pas au rendez-vous.

Selon les chiffres du secrétariat d'État aux Personnes handicapées, au 31 décembre 2019, 8 233 personnes en situation de handicap (6 820 adultes et 1 413 enfants) sont prises en charge dans 227 établissements wallons, chiffre en hausse pour les adultes depuis 10 ans. Le 25 janvier, le Comité national de suivi du plan de création de solutions innovantes pour prévenir les départs en Belgique a laissé de nombreux participants sur leur faim. Un an après les annonces de la Conférence nationale de santé, et à trois jours du moratoire sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique, les solutions franco- françaises tardent à voir le jour.

Une programmation qui tarde à se dévoiler

Tous les opérateurs s'accordent pour dire qu'il faudra des moyens supplémentaires aux 90 millions d'euros du plan dédié et que la transformation de l'offre vers des dispositifs inclusifs ne peut être la réponse unique au problème dans la mesure où une bonne partie des personnes contraintes à l'exil sont dans des situations dites complexes dans le domaine de l'autisme, du polyhandicap et des handicaps psychiques. Danièle Langloys, présidente d'Autisme France, ne cache pas à *Hospimedia* sa déception : "On espérait une programmation, on a eu une déclaration de bonnes intentions. Il faut se souvenir que des familles ont choisi la Belgique, faute de place en France et y ont parfois trouvé une qualité de prise en charge qui n'existait pas. Je me bats tous les jours pour une société plus inclusive mais majoritairement, les personnes accueillies en Belgique sont celles que les établissements médico-sociaux français n'ont pas pu prendre en charge. Ce sont des situations lourdes et complexes qui



Belgique

1/3

nécessitent des moyens et des professionnels formés." Une démarche pas toujours contrainte

Alexandre Horrach, directeur de l'AEIM-Adapei de Meurthe-et-Moselle (54) a une analyse plus nuancée : "Je me réjouis de cette évolution politique et de la réaffirmation du droit de la personne handicapée à choisir son lieu de vie. Nous voyons une vraie prise de conscience de nos administrations même si les applications concrètes sur le terrain ne nous semblent jamais assez rapides." Depuis dix ans qu'il travaille cette question, Alexandre Horrach reconnaît que sa position a évolué. "Nous sommes partis du postulat que les départs en Belgique étaient une véritable injustice mais en travaillant avec les familles et nos collègues belges, nous avons fait le constat que pour un certain nombre de frontaliers, c'était une solution facile et que certaines institutions belges proposaient des prestations de qualité qu'à l'époque nous n'étions pas en capacité de proposer, faute de personnel suffisant et correctement formé à certaines prises en charge. Cela nous a fait prendre conscience du travail à fournir de notre côté."

Peu de demandes de retours en Meurthe-et-Moselle

En partenariat avec l'office d'hygiène sociale (OHS), l'AEIM-Adapei 54 a proposé, en 2019, d'expérimenter des solutions de retour pour les personnes handicapées de Meurthe-et-Moselle accueillies en Belgique (lire notre article). Là aussi les réponses invitent à la modestie : sur les 172 personnes contactées, 26 se sont dites intéressées par l'étude d'une solution et moins d'une dizaine ont été finalement rapatriées. "Nous avions proposé de récupérer l'équivalent de ce que la France versait pour ces personnes aux établissements belges, ce qui s'est avéré très complexe mais finalement le peu de retours ne nous a pas permis non plus d'industrialiser la démarche", explique-t-il.

Sera-t-il en capacité d'accueillir aujourd'hui tous les cas complexes qui se présenteront? Alexandre Horrach s'y prépare mais reconnaît qu'il y aura un problème de temporalité. Dans les semaines qui viennent les ARS, au moins dans les régions les plus impactées par ces départs, Grand-Est, Hauts-de-France et Île-de-France, vont lancer des appels à manifestation d'interêt (AMI) pour des structures dédiées à ces publics. "Nous envisageons de nous positionner avec des partenaires médico-sociaux et psychiatriques sur des unités résidentielles pour des personnes souffrant de troubles autistiques importants associés à d'autres facteurs de comorbidités. Mais il faut tout penser depuis le bâti jusqu'aux équipes et avec la meilleure volonté du monde nous ne pourrons pas être prêts avant 18 mois", précise le directeur de l'AEIM-Adapei 54.

Du temps et de l'argent

Lors du comité national de suivi, une création de nouvelles solutions, de l'ordre de 500, pour toutes ces situations complexes a été évoquée mais sans en préciser les modalités de financement. "Il est évident que les 90 millions d'euros ne suffiront pas, précise François Bernard, directeur du groupement des associations partenaires d'action sociale (Gapas) qui gère des établissements dans les Hauts-de-France et l'Île-de-France. Nous sommes prêts à proposer des solutions de façon rapide et en interassociatif, nous l'avons prouvé pendant la crise Covid. Malheureusement la machinerie administrative reste lourde et le jeu des appels à projets et autres AMI met en concurrence les opérateurs plutôt que de les inciter à se coordonner".

2/3

60 rapatriement depuis Taintignies

Après 22 inspections non suivies d'effet en 4 ans, l'Agence pour une vie de qualité (Aviq) vient de retirer l'agrément au domaine de Taintignies à Rumes (Belgique) qui hébergeait 75 adultes français en situation de handicap. D'ici le 15 mars l'établissement devrait fermer. 15 Français vont être orientés vers des établissements belges et 60 vers des établissements français. "L'ARS Hauts-de-France a demandé à la communauté 360 du Nord de trouver 40 places. Nous devrions y arriver par des petites extensions d'agrément chez les uns et les autres, estime François Bernard. Mais nous savons qu'il y a encore entre 10 et 15 établissements qui posent problème en Belgique et là nous n'avons pas les capacités de faire face."

"Je ne conteste pas la volonté du Gouvernement, analyse pour sa part Jean-Yves Quillien, directeur de la plateforme polyhandicap Clairefontaine de la Croix-Rouge française en Seine-et-Marne et vice-président du Groupe polyhandicap France (GPF). Mais parfois on sent un décalage entre le discours affiché qui ne parle que d'innovation et d'inclusion et la réalité du terrain qui est celle d'un manque criant de places. Des dispositifs inclusifs dans le polyhandicap ? Nous y

sommes prêts mais il ne faut pas espérer des économies, au contraire, ça va coûter plus cher. Est-ce la bonne solution pour répondre à l'urgence de la situation ?"

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique droits de reproduction.